

**Apprentissage : abrogation
et modification de règlements
d'intervention**

Rapporteur : Christophe Desmedt

Synthèse du rapport de l'exécutif régional

En novembre 2025, le Conseil d'administration de France Compétences a unilatéralement acté la division par deux des dotations versées aux Régions au titre du soutien à l'apprentissage, en rupture avec les engagements pris dans les conventions triennales 2025-2027. En réaction, Région de France a démissionné du Conseil d'administration de France Compétences.

En conséquence, sur la base de la nouvelle enveloppe prévisionnelle dédiée à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les CFA, estimée à 7,3 M€ à la place des 14,7M€ attendus :

- Les engagements pris de 2020 à 2025 sur des investissements pluriannuels seront honorés.
- Les crédits restants sur 2026 et 2027 seront centrés sur des dépenses de fonctionnement, sur la base d'un règlement d'intervention n° 51.05 révisé. Trois axes d'intervention sont reconduits :
 - Abondement du coût contrat pour les formations dans les secteurs : agroalimentaire, agriculture sylviculture et viticulture ; bâtiment et travaux publics ; hôtellerie-restauration ; industrie ; métiers du sport et de l'animation ; métiers du sanitaire et social.
 - Abondement du coût contrat dans la fonction publique hospitalière et participation aux frais annexes dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale.
 - Aide financière régionale d'un montant maximum de 1 200 € par apprenti et par année de formation pour couvrir des dépenses uniquement liées à la formation (hébergement, alimentation, mobilité...).

Deux axes sont supprimés : le soutien au développement de l'offre de formation sur le territoire et le soutien au développement et à la valorisation de l'apprentissage.

- Le règlement d'intervention n°51.04 sur l'investissement est abrogé, entraînant l'arrêt du soutien de la Région aux nouveaux projets d'investissement des CFA dès 2026.

Avis du CESER

Le CESER regrette que les instances ne soient pas parvenues à une entente et estime que la démission de Régions de France du Conseil d'administration de France Compétences est la preuve d'un problème profond de gouvernance.

La division par deux de la dotation à la Région intervient dans un contexte général 2025 de restrictions budgétaires dans le domaine du soutien à l'apprentissage : baisse de l'aide aux employeurs et employeuses, baisse des exonérations sociales pour les apprenti-es, baisse des prises en charge pour les CFA. Par ailleurs, un projet de décret relatif aux frais de premier équipement pédagogique des apprentis est en cours de négociation, prévoyant à ce stade de réduire le plafond maximal de l'aide, passant ainsi de 500 à 200€.

Le désengagement de l'État et la baisse brutale des financements sont inquiétants quant à l'avenir de l'apprentissage, et posent la question de la cohérence des politiques menées : depuis la réforme de 2018, un soutien appuyé au secteur avait en effet permis de multiplier par 2,5 le nombre d'apprenti-es. La baisse massive des dotations va directement les impacter. L'arrêt du soutien régional à l'investissement risque d'entraîner rapidement un retard pour les outils sur lesquels les apprenti-es seront formés demain, et dégrader leurs conditions d'accueil dans les CFA.

Plus spécifiquement sur le règlement d'intervention n° 51.05, le CESER constate que la Région s'inscrit dans la continuité des secteurs d'activité qu'elle a soutenus ces dernières années. La liste de ces secteurs pourrait être éventuellement revue, à la lumière de l'employabilité et du risque d'effet d'aubaine entraîné par les aides octroyées.

Enfin, le CESER regrette que la Région soit contrainte de supprimer l'axe concernant le développement de l'offre de formation dans les territoires. Même s'il avait été encore peu mobilisé par les CFA, cet axe faisait écho à des préconisations maintes fois mises en avant dans les travaux récents et en cours du CESER, qui mettent en lumière l'importance de l'ancrage territorial de l'offre de formation, au plus près des besoins des acteurs et actrices locaux.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Dominique Gallet, au nom de la CGT

Notre intervention porte sur les deux rapports sur l'apprentissage qui nous sont soumis aujourd'hui par le Conseil régional.

Nous tenons à rappeler que l'apprentissage est fondamentalement un dispositif de formation professionnelle initiale par alternance sous contrat de travail. Son objectif premier devrait donc être la formation dans toutes ses dimensions pour permettre aux jeunes qui s'y engagent d'obtenir une qualification professionnelle permettant l'insertion durable dans l'emploi.

Or au fil du temps et des réformes successives, notamment depuis la loi de 2018 nommée bien à tort de "liberté de choisir son avenir professionnel", l'apprentissage est devenu prioritairement un dispositif de gestion de l'emploi des jeunes, très subventionné par l'État via France Compétences, à la main des entreprises via les OPCO. Les Régions ont perdu cette compétence, donc la possibilité de construire une politique régionale, sont sollicitées uniquement pour des financements complémentaires, ont donc du mal à se positionner et disposent de très peu de leviers. Leurs actions dépendent très fortement des politiques menées au niveau national. La Région BFC avait choisi de continuer à soutenir l'apprentissage et de garder un financement important, notamment en terme d'investissement.

Or, au nom de la situation budgétaire, le gouvernement actuel choisit de diminuer drastiquement le financement aux Régions par France Compétences.

Les mêmes annonces sont faites pour le Programme Régional d'Investissement dans les Compétences - PRIC. Nous ne pouvons que constater que la parole de l'État ne vaut plus grand-chose à l'heure où il déclare ne plus assurer les engagements financiers qu'il a pris contractuellement. C'est grave et dangereux pour la démocratie !

Les politiques de formation des jeunes et des travailleurs ont besoin de temps long pour qu'elle soient à leur bénéfice. Elles ont besoin d'être inscrites dans la durée car il s'agit de préparer l'avenir. Ce n'est pas le choix fait par le Gouvernement et nous le condamnons.

Les avis relèvent ces contradictions, nous le voterons.

Yann Rousset, au nom de la CFDT

La CFDT soutient la décision du Conseil Régional qui vise à prioriser les formations liées à des secteurs jugés en tension et partage l'identification de ces secteurs.

Cependant, la restriction des contrats d'apprentissage dans la Fonction Publique Hospitalière ne répond pas aux enjeux actuels et futurs de notre territoire.

Dans le secteur social et médico-social, les établissements de la Fonction Publique Hospitalière sont déjà contraints d'embaucher de plus en plus de

professionnels non diplômés, faute de candidatures qualifiées d'éducateurs spécialisés, de moniteur-éducateurs, d'accompagnants éducatif et social... L'apprentissage représente un levier essentiel, bien que parfois récemment activé : il permet aux établissements de fidéliser leurs agents, d'améliorer leur attractivité et ainsi, de pérenniser l'action sociale. Exclure ces métiers des contrats d'apprentissage dans la FPH, reviendrait à aggraver une situation déjà critique.

Dans le secteur de la santé, restreindre uniquement ces contrats d'apprentissages aux diplômés d'aide-soignant, d'infirmier, d'infirmier de bloc opératoire et d'ambulancier ne couvre qu'une partie des besoins de notre territoire et ignore les mutations du secteur.

En effet, de nouvelles formations font leur apparition, notamment celle d'infirmier en pratique avancée. Cette nouvelle profession vise à permettre à ces professionnels de réaliser un certain nombre d'actes à la place des médecins, profession elle-même en tension en Bourgogne-Franche-Comté. Pourquoi ne pas l'intégrer dans les formations prises en charge ? Nous aurions là un levier supplémentaire d'activé pour lutter contre les déserts médicaux.

Conclusion : En réduisant les facilités d'accès à la formation, nous aggravons les difficultés de recrutement, dans un secteur déjà en tension. En cause, une crise des vocations combiné à un manque cruel d'attractivité, lié à des bas salaires.

Secteur majoritairement féminisé, tâchons de ne pas faire des économies qui risqueraient de précariser une fois de plus, les femmes, et plus largement, celles et ceux, qui s'engagent au quotidien, pour garantir aux plus démunis, une place dans notre société.

Avec ces remarques, la CFDT votera pour l'avis du CESER.

Christophe Desmedt, au nom de l' U2P

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chers collègues,

Je souhaite intervenir au titre de l'U2P, Union des entreprises de proximité de Bourgogne-Franche-Comté sur les inquiétudes fortes que nous avons concernant l'apprentissage.

L'U2P alerte sur les coupes budgétaires qui touchent la formation professionnelle et, plus particulièrement, l'apprentissage. L'actualité récente autour du décret abaissant le plafond de prise en charge des frais de premier équipement des apprentis, de 500 à 200 euros, en est une nouvelle illustration.

L'U2P a émis un avis très défavorable à ce décret. Cette mesure envoie un très mauvais signal à une filière pourtant essentielle pour nos jeunes, nos entreprises et nos territoires.

Elle générera peu d'économies significatives pour France Compétences, mais elle aura des conséquences très concrètes pour les apprentis.

Dans de nombreux métiers de proximité, notamment dans l'artisanat, le bâtiment, l'alimentation ou les services, le premier équipement n'est pas un confort : c'est une condition indispensable pour entrer en formation dans de bonnes conditions.

Réduire cette aide, c'est créer un reste à charge qui pèsera d'abord sur les apprentis les plus modestes et leurs familles. Et, bien souvent, ce sont les employeurs, notamment les TPE et les entreprises artisanales, qui devront compenser cette baisse pour ne pas pénaliser leurs jeunes.

Après la suppression de l'aide au permis de conduire, cette nouvelle mesure fragilise encore davantage l'apprentissage et envoie des signaux négatifs à une voie de formation pourtant reconnue pour son efficacité en matière d'insertion professionnelle.

Nous remercions la Région Bourgogne-Franche-Comté pour son soutien à cette filière, mais nous déplorons le désengagement progressif de l'État vis-à-vis des jeunes apprentis, de leurs familles et des entreprises formatrices.

Pour l'U2P, l'apprentissage ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire. C'est un investissement dans la jeunesse, dans les compétences et dans l'avenir économique de nos territoires.

Je vous remercie.